




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-452**

Séance publique du

25 novembre 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20191125- lmc1164332-DE-1-1
Date de signature : 28/11/2019
Date de réception : jeudi 28 novembre 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : ACCORDS-CADRES DE FOURNITURE D'INFRASTRUCTURE I.T. ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIES A LA DÉMARCHE SMART CITY DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE - AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS PAR ANTICIPATION

Le 25 novembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/11/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Michele EINAUDI à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



DEPARTEMENT OPERATIONS
JURIDIQUES COMPLEXES ET
CONTROLE ET SUIVI DES
PROCEDURES CONTENTIEUSES
Direction de la Commande Publique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2019

Nomenclature : 1.7
Actes speciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

CO-RAPPORTEUR(S) : M. PAOLI Stéphane

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ACCORDS-CADRES DE FOURNITURE D'INFRASTRUCTURE I.T. ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIES A LA DÉMARCHE SMART CITY DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE - AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS PAR ANTICIPATION- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence s'est engagée depuis près de 5 ans dans une démarche de ville intelligente et connectée en cherchant à tirer profit des nouvelles technologies pour améliorer son fonctionnement et le bien-être de ses habitants. Les principaux objectifs recherchés sont en outre:

- La promotion du patrimoine et les affaires culturelles;
- L'affichage d'une image de modernité de la ville;
- La communication sur la volonté politique;
- Faciliter la vie en ville et la relation avec les citoyens.

Dés 2015, faisant suite à la mise en concurrence aux termes de laquelle la société AXIANS a été désignée attributaire d'un accord-cadre, la Ville d'Aix-en-Provence a déployé des infrastructures Wi-Fi en propre afin d'offrir dans un premier temps un accès à l'Internet performant et gratuit sur différents sites accueillant du public (bibliothèques, espaces culturels et jeunesse, parcs, centre historique et commerçant).

Ces infrastructures Wi-Fi complétées d'infrastructures Lora avaient pour second objectif de pouvoir collecter diverses données issues d'objets connectés déployés en centre-ville. Ces

objets connectés déployés au cours de ces dernières années, répondaient à des cas d'usage bien précis, à savoir:

- Corbeille connectée: Mesurer le niveau de remplissage des corbeilles en temps réel et améliorer la propreté de la ville et optimiser les tournées;
- Flux piétons: Mesurer les flux piétons en centre-ville et corrélérer les flux piétons avec les activités des commerces;
- Qualité de l'air extérieur: Mesurer certaines composantes de l'air extérieur, informer et donner des conseils aux citoyens;
- Eclairage intelligent: Mesurer les consommations énergétiques des candélabres, optimiser la gestion de l'éclairage public et réduire les dépenses énergétiques;
- Niveau sonore : Mesurer le niveau sonore sur les lieux les plus bruyant de la ville, informer/alerter lors de dépassements de seuil et durée pour améliorer le confort des habitants;
- Arrosage intelligent: Mesurer les consommations d'eau d'arrosage, optimiser la gestion de l'arrosage et réduire les dépenses de fluides.

D'autres nouveaux cas d'usage sont à l'étude (smart parking, safe city, flux de circulation, doléances citoyennes, etc).

Par ailleurs, dans le but d'exploiter et de corrélérer ces données, la Ville d'Aix-en-Provence a mis en œuvre dernièrement la plateforme IoT Thingworx de PTC afin de collecter, d'authentifier, de normaliser, de centraliser, de hiérarchiser et de stocker dans une base de données sécurisée les flux de données des capteurs IoT ("Internet of Things" – l'internet des objets connectés) collectées par les infrastructures sans-fil de la ville et de sources de données externes (données flux vision d'Orange, données Atmo Sud, données Waze, etc.).

Il est à noter que la Ville d'Aix-en-Provence, avec le concours du campus numérique The camp, a remporté, en décembre dernier au Forum des Interconnectés, le trophée de bronze dans la catégorie Smart City pour le programme « Aix living places ». Ce programme vise à améliorer le fonctionnement de la ville grâce aux nouvelles technologies.

L'accord-cadre susmentionné prenant fin le 17 juillet 2020, il convient à présent de lancer une consultation aux termes de laquelle seront retenus les futurs titulaires disposant de toutes les qualités requises pour nous accompagner dans la mise en œuvre des nouveaux enjeux associés à notre démarche de ville intelligente et connectée.

Cette consultation sera passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen. Chaque lot qui la compose constitue un accord cadre. Les lots sont détaillés comme suit:

1/ Lot n°1: Fourniture et maintenance des infrastructures IT associées à la démarche Smart City de la ville - Fourniture et maintenance de capteurs IoT:

- Fourniture matériels et logiciels I.T. ("Information Technology – Technologie de l'information" - commutateurs, bornes Wi-Fi, antennes LoRa, etc.);
- Fourniture de prestation de service de déploiement des infrastructures;
- Fourniture d'accès Internet sécurisés;
- Gestion des contraintes réglementaires et légales associées à la fourniture de services Internet au travers de l'infrastructure Wi-Fi;
- Fourniture de prestation d'étude de couverture sans-fil des sites au périmètre;

- Fourniture des prestations de déploiement, de garantie, de maintenance et d'exploitation des matériels et logiciels IT existants et fournis au titre du présent lot;
- Fourniture de capteurs IoT;
- Fourniture de prestations de garantie et de support des matériels et logiciels fournis au titre du présent lot.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande et à marchés subséquents. La durée initiale est fixée à 3 ans à compter de sa date de notification, renouvelable de manière expresse une fois un an. Le seuil minimum annuel est fixé 105 000€ HT. Aucun seuil maximum n'est prévu. L'estimation annuelle est fixée à 600 000€ HT. Les critères de jugement des offres de l'accord cadre sont le prix pour 60% et la valeur technique pour 40%. Chaque marché subséquent précisera ses propres critères de sélection.

2/ Lot n°2: Fourniture de prestations de service et de maintenance relatives à la plateforme IoT:

- Fourniture de prestations de développement, d'intégration, etc. de la plateforme Thingworx avec l'environnement S.I de la Ville;
- Fourniture de prestation d'implémentation des nouveaux cas d'usage et de données externes sur la plateforme;
- Fourniture de licences complémentaires de la plateforme Thingworx de PTC;
- Fourniture de prestations de support, de garantie et de maintenance de la plateforme IoT Thingworx.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande et à marchés subséquents. La durée initiale est fixée à 3 ans à compter de sa date de notification, renouvelable de manière expresse une fois un an. Le seuil minimum annuel est fixé à 75 000€ HT. Aucun seuil maximum n'est prévu. L'estimation annuelle est fixée à 300 000€ HT. Les critères de jugement des offres de l'accord cadre sont le prix pour 60% et la valeur technique pour 40%. Chaque marché subséquent précisera ses propres critères de sélection.

3/ Lot n°3: Fourniture de prestations de service d'analyse, exploitation et valorisation de données type «Data Scientist »:

- Fourniture de prestations intellectuelles d'analyse, d'exploitation et de valorisation des données IoT et externes (Thingworx, etc.);
- Fourniture de prestations de pilotage de projet et de gouvernance de la donnée.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande et à marchés subséquents. La durée initiale est fixée à 3 ans à compter de sa date de notification, renouvelable de manière expresse une fois un an. Le seuil minimum est fixé à 50 000. Aucun seuil maximum n'est prévu, l'estimation annuelle est fixée à 200 000€ HT. Les critères de jugement des offres de l'accord cadre sont le prix pour 40% et la valeur technique pour 60%. Chaque marché subséquent précisera ses propres critères de sélection.

En application de l'article L.2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant:

" Lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L. 2122-22, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ou de cet accord-cadre.

Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ou de l'accord-cadre."

et compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics après attribution par la Commission d'Appel d'Offres à signer les accords-cadres ayant pour objet la fourniture d'infrastructures IT et de prestations de service associées à la démarche Smart City de la Ville d'Aix-en-Provence, les marchés subséquents après avis favorable de la Commission des Procédures Adaptées, les éventuels avenants après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres le cas échéant, les décisions de résiliations éventuelles, ainsi que tous documents s'y rapportant avec les sociétés ou les groupements de sociétés retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

DIRE que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la ville sur les crédits affectés à la ligne budgétaire 020-2183-900, laquelle présente les disponibilités suffisantes.

DL.2019-452 - ACCORDS-CADRES DE FOURNITURE D'INFRASTRUCTURE I.T. ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIES A LA DÉMARCHE SMART CITY DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE - AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS PAR ANTICIPATION-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»